

TRIBUNE

TÉLÉCOM AVIATION

CGSP

FGTB Services Publics



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

**DÉCEMBRE
2015**

MOI AUSSI JE SUIS RÉFUGIÉ(E)

**Non
au badge
d'identification
des demandeurs
d'asile
en Belgique**

DOSSIER P. 4

fedasil

71^e année - n°11 - décembre 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO
**Face à la terreur :
plus que jamais
la solidarité**
P. 3



MOT QUI PUE
Le storytelling
P. 7



TÉLÉCOM AVIATION
**CCT 2015-2016- : un an
de perdu ! Merci Charles**
P. 10

NOUS NE SOMMES PAS DES ASSASSINS !

Alors que le discours dominant actuel voudrait faire passer les organisations syndicales, et tout particulièrement la FGTB, pour d'odieus criminels, la CGSP wallonne affirme son entière solidarité avec les travailleurs liégeois injustement stigmatisés.

Si des noms de grévistes sont remis à la Justice, que celle-ci n'omette pas d'y joindre chacun des nôtres !

Distinguer les effets tragiques des causes supposées est une prérogative de l'État de droit. Les assimiler d'emblée relève d'un coup de force qui témoigne d'une violence symbolique bien plus agressive que celle mise sur le dos des grévistes.

Depuis plus d'un an, des centaines de milliers de manifestants ont exprimé leur opposition aux mesures délétères du gouvernement.

Depuis plus d'un an, des milliers de grévistes se battent pour défendre les intérêts de tous les travailleurs.

La seule réponse qui leur a été octroyée n'a été qu'un geste de mépris ou une feinte ignorance.

Cela ne peut plus durer !

Criminaliser les mouvements sociaux, déclarer illégales toutes formes de résistance enfonce davantage ce gouvernement dans l'engrenage de la répression et n'empêchera qu'un temps, qu'il sait déjà lui être compté, que les travailleurs ne relèvent le front.

La CGSP wallonne est et sera de tous ces combats !

C'est forte de cette détermination que la CGSP wallonne dénonce les a priori sur lesquels se base le gouvernement pour renforcer sa chasse aux travailleurs à temps partiel – dont une majorité de femmes – en diminuant de moitié l'allocation de garantie de revenus après deux ans.

Alors que toute la politique liberticide de ce gouvernement des droites s'attaque essentiellement aux services publics, à leurs travailleurs et usagers, la CGSP wallonne assure qu'il nous trouvera toujours sur sa route pour contrer ses velléités idéologiques de privatisation des Entreprises publiques autonomes.

Communiqué de presse du 27 octobre 2015

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Présentation et dégustation de vin

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s de Charleroi (CRIP), a le plaisir de vous inviter le 15 décembre 2015 à 10h30 à la CGSP, 42 rue de Montigny, 6000 Charleroi à une présentation et une dégustation de vin avec un morceau de boudin.

Participation : 5 euros

Réservation obligatoire au plus tard le 10 décembre auprès de Jessica au 071/797 111 et versement de la somme sur le compte de la CGSP - CRIP BE39 0882 6941 9919 BIC GKCCBEBB avec la mention « vin ».

Bienvenue à toutes et à tous, pensionnés, prépensionnés et actifs.

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

Namur

Congrès statutaires

Appel aux candidatures

Conformément aux dispositions statutaires de la CGSP, le Comité exécutif régional intersectoriel (CERI) informe l'ensemble des affiliés qu'il a décidé de convoquer le prochain Congrès statutaire de la régionale intersectorielle de Namur **le 13 avril 2016 dès 9h30**, salle des Congrès de la Maison syndicale « André Genot » - rue de l'Armée Grouchy, 41 à 5000 Namur.

À cet effet, il porte à votre connaissance que les mandats au Bureau exécutif régional intersectoriel (BERI) sont :

Jean-Pol Donnay - Président régionale (Admi),
David Quevy - Vice-président régional (Poste),
Johan Lambert - Vice-président régional (TBM),
Joseph Thonon - Secrétaire régional intersectoriel (Enseignement),
Daniel Jaumotte - Vérificateur aux comptes (Admi), sortant et rééligible,
Francis Courtois - Vérificateur aux comptes (AMiO), sortant et rééligible,
Stephan Thoumsin - Vérificateur aux comptes (Télécom), sortant et rééligible.

Les candidatures sont à transmettre au Secrétariat régional – rue de l'Armée Grouchy 41 via les responsables sectoriels régionaux **pour le 30 décembre 2015** date de clôture.

Welkenraedt

Offre d'emploi

La régionale CGSP Welkenraedt (Est de la Belgique et Communauté germanophone) cherche pour le 1^{er} janvier 2016

un ou une

Secrétaire administratif(ve) bilingue français – allemand 26h/semaine.

Bonne maîtrise Windows Office.

Connaissances en comptabilité.

Sachant travailler de manière autonome et faire preuve d'initiative.

CGSP-Welkenraedt

Camarade Ève-Marie Niessen

Rue de la Gare 14 - 4840 Welkenraedt

welkenraedt@cgsp.be

087/88 00 55

Face à la terreur : plus que jamais la solidarité

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la France et la Belgique restent sidérées par ces odieux attentats perpétrés ce vendredi 13 novembre à Paris. C'est le moment d'exprimer sa compassion envers tous ceux et toutes celles qui sont touchés eux-mêmes ou au travers de proches. Qu'elles soient physiques ou psychologiques, les blessures sont lourdes, sans parler du nombre inimaginable de morts. Nos pensées les accompagnent.

À l'heure où vous lirez ces lignes, le temps de la compassion demeure mais aussi celui de la réflexion et de l'analyse. Ces événements sont tout sauf imprévisibles ! Ils ne sont qu'une réponse de violence gratuite à des bombardements d'États, à leurs effets collatéraux trop souvent aseptisés par nos médias. Que ce soit sous les coups de la coalition internationale occidentale ou des Russes, ou encore que ce soit sous celles du dictateur Bachar, les populations syriennes et irakiennes vivent des heures terribles, effrayantes, tragiques. La priorité doit être politique et non militaire car, sans solution politique, les paix sont, pour le mieux, précaires voire artificiellement maintenues, comme c'est le cas dans les territoires occupés par Israël.

Les terroristes veulent déstabiliser notre modèle fait de diversité et notamment de cohabitation religieuse. Le respect des croyances de chacun dans le cadre de la laïcité est la norme. Montrons-nous à la hauteur du défi qui nous est lancé. Plus que jamais, nous devons faire preuve de solidarité envers ceux qui ont dû fuir leur pays : nous pouvons et devons les accueillir dignement. Notre réponse ne doit pas être le rejet par la peur, c'est ce que veulent nos adversaires.

Mais les réponses militaires et policières, aussi efficaces soient-elles, ne suffiront pas !

Si des jeunes hommes et femmes se laissent séduire par des discours dangereux, c'est aussi parce que les politiques économiques et sociales laissent sans espoir des millions de personnes et particulièrement des jeunes, des femmes et des populations d'origine étrangère. Les politiques de nos gouvernements et de l'Europe du *tout aux rentiers*, sous le cache-sexe d'austérité, ont du sang sur les mains !

Se battre pour l'égalité et plus de solidarité entre les générations, entre hommes et femmes, entre travailleuses et travailleurs et rentiers ou rentières, entre populations depuis longtemps installées et celles qui arrivent, c'est une nécessité et un choix.

Ne soyons pas dupes cependant, les appels à l'unité nationale ne sont qu'un cache-misère ! Quelques jours avant cette actualité tragique, les responsables du gouvernement fédéralo-flamand n'en avaient que pour restreindre les droits des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

Le MR était pour le droit au travail les jours de grève, mais uniquement ceux-là puisqu'ils n'arrêtent pas de licencier ou de ne pas remplacer les départs.

La N-VA voulait donner la personnalité juridique aux syndicats et tous voulaient le service minimum généralisé. Bref, ils veulent nous empêcher de dire que nous ne sommes pas d'accord avec leur politique d'austérité (qu'ils ne mettent entre parenthèses que lorsqu'il s'agit d'aller faire la guerre hors de nos frontières).

Contre le terrorisme, nous nous battons ! Mais aussi contre ceux qui génèrent les désespoirs.

Non au racisme, à la discrimination et aux inégalités !

Oui à la solidarité, à l'égalité et à la tolérance !

Le droit d'asile est-il aliéné ?

Fedasil est l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Ce parastatal organise, directement ou avec ses partenaires, un accueil et un accompagnement aux candidats à l'asile qui arrivent dans notre pays et qui, aux termes de la Convention de Genève, doivent y trouver refuge. Hélas, suite aux politiques menées par Maggie De Block (Open VLD) et Theo Francken (N-VA), la capacité d'accueil du réseau belge est passée de 24 000 à 16 000 places en 3 ans ! Pourtant, les conflits majeurs au Proche Orient ne datent pas de 2015, la guerre en Syrie fait rage depuis 4 ans ! On peut, dès lors, se demander quel était l'objectif de ces fermetures alors même que l'afflux de demandeurs d'asile était prévisible et connu du gouvernement.

Lors de la fermeture du centre Fedasil de Stoumont, de celle, brutale, de Fedasil Virton décidée par le Conseil des ministres à la veille de Noël 2014 avec 40 licenciements immédiats à la clef ou plus récemment lors de la fermeture du centre Fedasil de Woluwé-Saint-Pierre en juin 2015, seuls des impératifs budgétaires ont été mis en avant. Comble d'ironie, un mois à peine après la fermeture du centre bruxellois, le Secrétaire d'État annonçait sa réouverture dans l'urgence et le réengagement de nouveaux travailleurs alors même que du personnel expérimenté avait été licencié quelques mois plus tôt...

Face à la crise de l'accueil de cet été — et la magnifique mobilisation citoyenne du Parc Maximilien — il y a tout lieu de s'inquiéter de la gestion chaotique et à très court terme de l'accueil des demandeurs d'asile par le Secrétaire d'État Theo Francken. Celui-ci s'est refusé à l'appellation de « crise » alors que l'armée et la protection civile installaient, en urgence, des tentes dans les centres Fedasil pour y héberger 900 demandeurs d'asile supplémentaires. Toutes les places « tampon » ont été remplies en moins de deux semaines.

Face à cette course aux places, le gouvernement doit en trouver 250 par jour. C'est ainsi qu'un peu partout en Belgique, Fedasil et ses partenaires historiques ouvrent des structures d'accueil en urgence. Dans ces nouveaux mégacentres, le personnel, employé en contrat précaire, n'a pas le temps de recevoir les formations nécessaires avant d'être confronté aux difficultés d'accueillir des personnes fragilisées, meurtries, blessées, traumatisées tant par la guerre qu'elles fuient que par leur périlleuse migration. Où trouver une cohérence dans cette gestion si ce n'est dans la volonté de détruire les structures existantes et finalement privatiser le secteur au profit du secteur marchand ?

Dans l'urgence, la capacité d'accueil est passée de 16 000 places en juin 2015 à 36 000 places en décembre 2015. Toutes les analyses le démontrent, cela sera insuffisant. Même le Secrétaire d'État se dit être au bout du rouleau. Il demande un effort aux communes pour lui proposer des sites. Pourtant, les Communes de Virton et de Stoumont ont écrit au Secrétaire d'État pour lui faire savoir que des places d'accueil étaient envisageables sur ces deux sites. Mais il fait la sourde oreille et continue sa gestion à court terme.

Privatiser l'accueil

Le Secrétaire d'État a lancé un appel d'offre au secteur privé marchand en vue de créer 10 000 places supplémentaires (dont 1 200 sont déjà attribuées à la société *Senior Assist* qui a répondu au cahier des charges et a ouvert des places dans d'anciennes maisons de repos dont la société était propriétaire). G4S, société de gardiennage, a ouvert des centres également. On peut légitimement se demander si les travailleurs de ces sociétés privées sont formés pour accueillir des demandeurs d'asile qui ont souvent traversé des situations très difficiles, vécu des souffrances terribles et qui nécessitent des soins et de l'écoute.

Outre les risques de dérives et de maltraitance, comme en Allemagne dernièrement, cela affaiblit le secteur public qui continue, malgré tout, à offrir un service de qualité en dépit du manque flagrant de considération par l'Autorité. Il est déjà difficile d'accepter la privatisation d'un service public à caractère social, mais l'octroi d'un tel marché à G4S est tout simplement inacceptable ! Mais vu la manière dont Theo Francken criminalise sans arrêt les réfugiés, on retrouve une certaine logique...

Alors que le Parc Maximilien voit de nouveaux réfugiés devoir s'y installer (l'Office des Étrangers ne reçoit que 250 demandeurs d'asile par jour, chiffre déjà dérisoirement insuffisant alors que tant de gens attendent encore aux frontières de l'Europe), les centres atteignent déjà leur capacité maximale.

En clair, Fedasil ne sera plus capable de désigner un lieu d'accueil pour les nouveaux demandeurs d'asile. À l'entrée de l'hiver, pourquoi le Secrétaire d'État laisse-t-il des centres d'accueil opérationnels fermés alors que le réseau est saturé ?

Un climat entretenu de peur

Ces derniers jours, la presse a largement fait écho aux incidents survenus au centre d'accueil ouvert de Florennes ou encore à ces scènes d'hystérie collective dans un village s'appêtant à recevoir 210 demandeurs d'asile (logés dans une ancienne maison de repos transformée en centre d'accueil privé suite à un des appels d'offre du fédéral). C'est sûr, il faut inlassablement expliquer et en appeler à la raison plutôt que de jouer sur les peurs et d'entretenir un climat de suspicion qui dresse les uns contre les autres, comme le fait ce gouvernement des droites !

En effet, les provocations de ce gouvernement sont nombreuses et ne laissent pas de rappeler un passé que nous avons juré ne plus jamais vouloir se reproduire...

Que penser d'autre d'un gouvernement qui ne crée pas les conditions minimales d'un accueil digne, qui laisse les réfugiés dormir sous tente, qui loue des espaces sur les réseaux sociaux pour diffuser une lettre aux éventuels demandeurs d'asile irakiens afin de les dissuader d'essayer d'obtenir une protection chez nous ? Que penser d'un gouvernement qui promet de l'argent à ceux qui quitteraient le plus vite possible les centres d'accueil ? Que penser d'un gouvernement qui laisse un bourgmestre et sa police harceler les réfugiés ? Que penser d'un gouvernement qui demande à des personnes fuyant la guerre que nous y faisons de s'engager par écrit à « respecter nos valeurs occidentales et l'État de droit » ? Comble de l'ignominie, que penser d'un gouvernement qui suggère « avec insistance » et sous de fallacieux prétextes sécuritaires, aux réfugiés d'arborer un immonde « badge » les stigmatisant au regard de tous ? Poser la question, c'est y répondre !

Ces provocations sont également un manque de respect pour les travailleurs qui œuvrent avec courage et dans des conditions d'accueil toujours nivelées vers le bas.

À l'évidence, ces déclarations créent des frustrations et des inquiétudes dans le chef des résidents. On peut donc clairement imputer à MM. Jambon et

Francken, la responsabilité des incidents dans les centres d'accueil.

Face au mépris des responsables politiques et surtout face à la privatisation en cours, c'est tout le secteur de l'accueil des demandeurs d'asile qui s'indigne.

Ainsi que l'affirment ensemble le Ciré, le CNCd, la LDH et Amnesty International¹ dans une carte blanche parue le 7 octobre dernier, « *colporter des idées fausses peut éventuellement rapporter des voix aux élections, mais en aucun cas apporter les réponses adéquates à la crise des réfugiés, qui s'explique par la multiplication des conflits aux frontières de l'Europe et à la désunion européenne que cette situation suscite. Le repli sur soi est non seulement inefficace, mais également mortifère pour la construction européenne. À l'Europe forteresse souhaitée par certains, il faut opposer l'Europe des droits humains et de la solidarité internationale. Cela passe, d'une part, par une véritable politique migratoire européenne dans le respect des conventions internationales, et d'autre part, par la mobilisation de moyens suffisants pour garantir la paix et le développement en-dehors de l'Europe* ».

1. Stop aux idées fausses sur les réfugiés, Communiqué du Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers), du CNCd (Centre national de Coopération au Développement), de la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) et d'Amnesty International, paru dans L'Echo du 7 octobre 2015.

À quoi a droit un demandeur d'asile ?

Les demandeurs d'asile ont droit à une aide matérielle pendant l'examen de leur demande d'asile. Cette aide consiste en des besoins de base : un endroit où dormir, des repas, des vêtements et un accès aux sanitaires mais également un accompagnement social et juridique ainsi qu'une assistance médicale. Fedasil organise cette aide matérielle dans les centres collectifs (de Fedasil ou de la Croix Rouge) ou dans des logements individuels gérés par des CPAS ou des ONG. Le coût de cet accueil n'est en rien excessif pour le budget des États européens. En Belgique, la dotation allouée à Fedasil a été d'environ 300 millions € en 2014, soit seulement 0,15 % de la totalité des dépenses administratives du gouvernement belge. Les demandeurs d'asile ne reçoivent pas de soutien financier. Ils reçoivent par contre 7,40 € d'argent de poche par semaine (par adulte).

Les demandeurs d'asile ne peuvent pas travailler, sauf si après 6 mois de procédure ils n'ont pas encore reçu de décision quant à leur demande d'asile.

Source : Fedasil



Qui sont les demandeurs d'asile ??

Depuis mai 2015, la Belgique connaît une hausse importante des demandes d'asile, au même titre que d'autres pays européens. Sur 60 millions de réfugiés en 2015, l'Europe n'en accueille que 8 %. Actuellement, en Belgique, 26 000 demandeurs d'asile sont accueillis dans les centres collectifs et les logements individuels du réseau Fedasil. Les demandeurs d'asile viennent de pays en guerre, principalement d'Irak, de Syrie, d'Afghanistan mais aussi de Somalie et d'Erythrée. Ces cinq pays constituent plus de deux tiers du nombre total de demandes d'asile introduites ces derniers mois. 50 % des résidents sont des personnes en famille, 38 % sont des hommes isolés, 7 % des femmes isolées et 5 % des enfants mineurs non accompagnés (MENA). Les MENA bénéficient d'un accompagnement spécifique. Un tiers des résidents sont des mineurs d'âge !

Les demandeurs d'asile restent en moyenne 6 mois dans le réseau d'accueil. S'ils reçoivent une réponse positive, ils obtiennent une protection subsidiaire (5 ans) ou un statut de réfugié reconnu (ad vitam) et ils peuvent rester en Belgique et rechercher leur propre logement et travail. Les demandeurs d'asile qui ne sont pas reconnus comme réfugiés ou qui ne bénéficient pas de la protection subsidiaire doivent quitter le pays.

fedasil
AGENCE FEDERALE POUR
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Source : Fedasil

Congrès de la CUT Brésil : principaux défis pour les services publics

Du 13 au 17 octobre, se tenait le 12^e Congrès national de la CUT Brésil. Avec ses 22 millions d'affiliés, ce gigantesque syndicat est le 5^e plus grand syndicat du monde.

Le Congrès a rassemblé près de 2 400 délégués et plus de 200 invités internationaux, dont la CGSP wallonne.

À cette occasion, nous avons rencontré la Camarade Juneia Martins Batista, ex-Secrétaire nationale de la CUT Brésil pour le secteur de la santé et, aujourd'hui, Secrétaire nationale de la CUT pour les questions de Genre.

Juneia est également Présidente du Comité mondial des Femmes de l'Internationale des services publics (ISP).



Peux-tu nous décrire la situation des services publics au Brésil en cette période de crise politique et économique que traverse le pays ?

Les services publics au Brésil sont repartis sur trois principales sphères géographiques : les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral. Depuis la fin des années 1990, la plupart des services publics sont soumis à de fortes pressions suite à l'introduction d'entreprises privées dans le secteur public, sous forme de sous-traitance via notamment des partenariats public-privé (PPP), ou carrément sous forme de privatisation totale de certains services.

Cette logique est nocive à tous les niveaux, affectant à la fois les usagers des services, les travailleurs, et le fonctionnement des services en tant que tel. Les secteurs les plus touchés par ces offensives ultralibérales sont la santé, les transports, la distribution d'électricité, l'assainissement de l'eau. Certains services publics ont pu résister jusqu'ici, tels que l'éducation, ou encore la poste.

Quelles sont les conséquences de ces privatisations ?

D'une façon générale, la qualité des services publics a fortement diminué depuis les années 1990.

Dans le secteur de la santé, on assiste partout à un manque cruel de lits dans les hôpitaux, à un temps d'attente insupportablement long pour obtenir une consultation. La santé au Brésil existe toujours sous forme de service public unique et universel dans le pays, mais de grands pans de ce secteur ont été sous-traités au secteur privé via des PPP. Cela a des conséquences également sur les travailleurs du secteur. Une des causes de la précarité de ceux-ci est la non application de la Convention 151 de l'OIT concernant « la protection du droit d'organisation et les procédures de détermination des conditions d'emploi dans la fonction publique », qui empêche l'existence de conventions collectives claires dans ce secteur, telles que la possibilité d'établir un salaire minimum. Cette convention, datant de 1978, a été ratifiée par le gouvernement de Lula. Mais le Congrès national, qui doit émettre une loi spécifique pour l'application de cette convention, ne l'a toujours pas fait.

En tant que Présidente du Comité mondial des Femmes de l'ISP, quels seraient selon toi les principaux enjeux pour les femmes travailleuses du secteur public au Brésil ?

La CUT a enfin conquis et concrétisé à l'occasion de ce 12^e Congrès national, et après de nombreuses années de lutte, la totale parité au sein de ses instances dirigeantes. Mais cela n'est pas encore une réalité dans ses différents secteurs. Cela reste une grande bataille à mener. Il subsiste une conception du travail particulièrement sexiste qui empêche de garantir une égalité des chances

entre hommes et femmes. Une grande barrière continue de diviser les travailleurs et travailleuses de ce pays, dont un exemple est la différence salariale entre une femme et un homme, dont la moyenne est de 30 %.

Par ailleurs, outre l'aspect « mentalité » qui reste extrêmement machiste dans notre société et qu'il faut à tout prix changer, les barrières à ce changement résident notamment dans l'absence ou le manque de services publics de qualité et en nombre suffisant qui rendraient possible la réduction de ces inégalités entre hommes et femmes travailleuses (places dans les crèches et les maisons de repos, transports publics, hôpitaux de qualité, services sociaux, etc.).

Mais outre la problématique du genre et des services publics, nous devons également faire face à des problèmes très graves tels que celui du travail esclave, qui touche encore très fortement les secteurs du textile, du travail domestique (principalement des femmes) et des travailleurs ruraux, dont une grande partie est issue de l'immigration d'autres pays d'Amérique latine.

Un amendement constitutionnel condamne à présent à une peine de prison les employeurs qui pratiquent l'esclavage, mais le combat sera encore long pour l'éradiquer.

Retrouvez l'intégralité de cette interview sur notre site Internet : www.cgspwallonne.be

Le storytelling

La fabrique de l'opinion a de tout temps été un élément essentiel de la vie politique et elle est rapidement devenue un enjeu essentiel de la compétition politique et économique. La propagande œuvre à cette fin.

Et puisque le terme *propagande* est un tant soit peu connoté négativement, les stratégies en la matière (les *spin doctors* qui tissent des trames pour faire tourner les médias et l'opinion publique dans leur sens) ont tôt fait de la rebaptiser *communication*.

Et dans cette panoplie communicationnelle, le storytelling occupe une bonne place.

Comme son nom l'indique, il est initialement une pratique anglo-saxonne empruntée au monde de l'économie et du marketing. Comme son nom l'indique, il consiste à raconter des histoires et récits qui sont quotidiennement façonnés et présentés dans les médias.

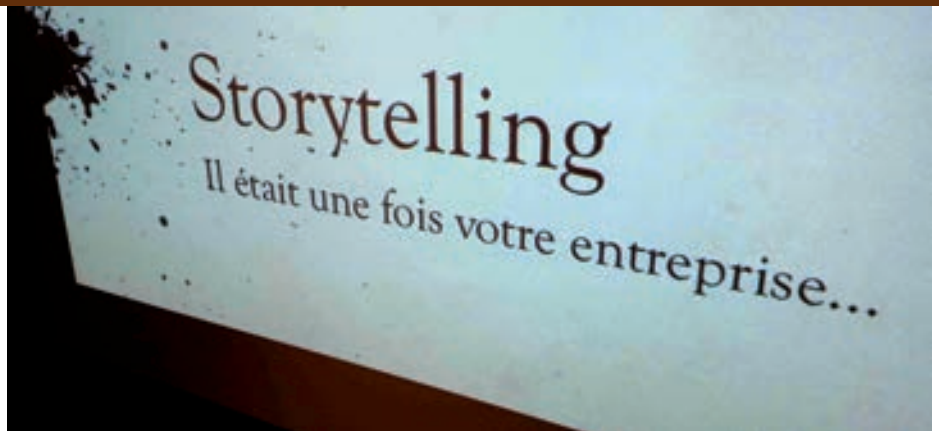
Hold up sur l'imaginaire !

L'ex-président de l'ancien Parlement international des écrivains, Christian Salmon, retrace la généalogie de cet art de raconter des histoires, et le décrit comme une « arme de distraction massive » à même non seulement de formater notre rapport à la réalité, mais aussi de fabriquer le réel. « Car c'est une vaste entreprise de manipulation du réel, un véritable hold-up de l'imagination que Christian Salmon met à jour »¹ : « *l'art du récit est devenu l'instrument du mensonge d'État et du contrôle des opinions, c'est un hold-up sur l'imaginaire.* »²

Présentés comme une intrigue facile à comprendre, les enjeux politiques se muent en histoires beaucoup plus excitantes que les faits et qui n'ont pas besoin d'être vraies. Et on assiste ainsi à une bataille des histoires plutôt qu'à un débat sur les idées.

Ce nouvel ordre narratif est une performance complexe qui ne consiste pas seulement à raconter une histoire, mais à maîtriser l'agenda des médias, à cadrer le débat public.

Après l'attentat vestimentaire, le blocage d'autoroutes est un nouvel avatar dont le but avoué est de limiter le droit de grève.



Autoroute de l'information

Et comment ne pas voir dans la communication orchestrée autour de la grève du 19 octobre à Liège une illustration parfaite de ce recours à cette méthode pour maîtriser l'agenda et ainsi occulter d'autres éléments ? C'est l'histoire d'un hôpital en cours de construction qui est empêtré dans un procès avec une entreprise du bâtiment pour l'obtention du marché. Pas de chance pour cet établissement, des grévistes découvrent des travailleurs indiens logés dans des conteneurs. Cela sent mauvais pour cette entreprise. La parade a alors consisté à monter une histoire crédible et de parvenir à la « vendre » aux médias (du pain bénit pour celles et ceux qui rêvent quotidiennement de casser du sucre sur le dos des syndicats). Peu importe de vérifier la véracité des faits invoqués : le contre-

feu a marché et tous les médias répètent en boucle les fameux deux morts causés par la FGTB de Liège (alors qu'un entrefilet mentionnait, par exemple, que la voie d'urgence n'avait nullement été obstruée dans le second cas).

Et effet d'aubaine oblige, la brèche ouverte par les communicants permet aux forces de droite de surfer sur cette vague et d'aller un cran plus loin dans la guerre contre les syndicats. Après l'attentat vestimentaire, le blocage d'autoroutes est un nouvel avatar dont le but avoué est de limiter le droit de grève.

Contrefeu ?

Ceci dit, il est tout aussi légitime de se demander s'il ne serait pas opportun d'occuper le terrain d'une manière analogue. Car tout récit est un stimulateur d'action, un déclencheur et un directeur de conduites. Et puisque les « récits que nous consommons au quotidien fabriquent en permanence les systèmes de valeur accompagnant le devenir de nos sociétés »³, ne faudrait-il pas que nous nous remettions à (nous) raconter des histoires inspirantes et à arracher les moyens de les faire circuler aussi largement que possible ? Cela impliquerait une restructuration radicale des canaux de distribution, mais c'est une autre histoire.

Ainsi, contrairement aux opinions bien établies, il serait indispensable de se raconter des histoires. Pour se réappropriation l'imaginaire. Pour préfigurer des conduites à venir. Pour déjouer les questions convenues, et pour pouvoir commencer à dire tout autre chose que ce qui est convenu, prévu, attendu, car « la lutte des hommes pour leur émancipation passe par la reconquête de leurs moyens d'expression et de narration »⁴.

1. Anne Pitteloup, « *Les fictions dangereuses* », Le Courrier (27 octobre 2007).

2. Christian Salmon, *Storytelling, la machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, La Découverte, Paris, 2007, p. 20.

3. Yves Citton, *Mythocratie, Storytelling et imaginaire de gauche*, Paris, Éditions Amsterdam, 2010, p. 117.

4. Christian Salmon, op. cit., p. 212.

Mieux communiquer pour nous faire comprendre de tous !

L'actualité sociale récente le démontre à l'envi : le discours syndical passe de moins en moins bien dans les médias traditionnels, tandis que les réseaux sociaux voient se diviser les partisans et les antis.

Dans un climat où les attaques antisyndicales des gouvernements et des organisations patronales n'ont jamais été aussi violentes, une partie des citoyens ne reçoit plus notre message et ne comprend pas le sens de nos actions. Devrions-nous revoir notre façon de communiquer ?

Réfléchir à la communication syndicale et à nos rapports avec les médias a fait l'objet de la formation organisée fin octobre par la CGSP-Bruxelles pour les délégués et permanents de ses secteurs. Face à eux, des intervenants issus de la sphère médiatique, journalistes pour la plupart, qui ont partagé leur expertise en radio, télévision et nouveaux médias. La mise en perspective et l'analyse critique ont marqué les échanges nourris par l'approche sociolinguistique de Mateo Alaluf. Par le biais du vocabulaire qu'ils reproduisent, les médias orientent le sens des mots et par conséquent la manière dont les idées qu'ils véhiculent sont perçues. Dans son *Dictionnaire du prêt-à-penser*¹, ouvrage dans lequel il dénonce de tels glissements sémantiques, Mateo Alaluf invite à se réapproprier le sens de formules comme « dérapage salarial » ; « coût du travail » ou « flexicurité » et à restaurer leur portée sociale.

« Web First »

La manière dont l'information se conçoit a elle aussi évolué. Cela a commencé par la simplification de la chaîne d'intervenants dans l'élaboration de l'info. Il a fallu faire plus et plus vite avec moins de monde. Par conséquent, les journalistes ont eu moins de temps pour vérifier leurs sources et approfondir le sujet traité. Dans le même temps, l'avènement des nouveaux médias qui se sont développés autour de l'Internet et de nos terminaux mobiles a bouleversé le travail journalistique et la manière de s'informer. Quand on a une info, il faut publier vite, il faut être les premiers, faire le buzz ! Aujourd'hui, les journaux imprimés, les radios, les télévisions qui comptent ont leur site Web, leur compte Twitter, et c'est là qu'est publiée

l'info en priorité pour être ensuite relayée par les canaux traditionnels. Si on combine à cette course à l'instantanéité, la neutralisation du propos que s'imposent les journalistes, on obtient une info insipide où le travail de mise en perspective et la recherche sont délaissés au détriment de la qualité, au profit de la Com'. Résultat : l'info rend le plus souvent compte des faits et de leurs conséquences sans développer **ni analyser les causes des événements**. C'est un appauvrissement que l'on peut déplorer, mais cette tendance est devenue une réalité désormais ancrée à laquelle nous devons nous adapter.



Contexte antisyndical

Ce traitement de l'info nous est défavorable. Lorsque les médias interrogent systématiquement les usagers malchanceux des transports en commun qui n'ont pas pu se rendre à leur travail ou à un entretien d'embauche et qu'ils les qualifient d'otages de la grève ; quand ils suggèrent une relation de cause à effet entre un barrage routier et la mort d'une patiente dans un hôpital, en faisant l'impasse sur les motivations de l'action syndicale, ils induisent une perception négative dans l'opinion publique.

Dans le même temps, le patronat tente de criminaliser les mouvements sociaux en saisissant les tribunaux pour contrer

préventivement des actions ou poursuivre des syndicalistes comme lors de la dernière grève des cheminots à Bruxelles.

Dans ce contexte, gouvernements et partis de droite en profitent pour durcir leurs attaques contre les syndicats et tentent de leur imposer une personnalité juridique et d'attenter aux modalités du droit de grève.

Promouvoir notre projet de société

Camarades, nous devons tenir compte de ces évolutions. La multiplication des actions syndicales est le témoin du malaise social qui explose partout en Europe. Notre rôle reste celui d'un contre-pouvoir qui s'oppose aux politiques antisociales. Il nous appartient d'affirmer notre vision et de développer notre force de proposition positive pour porter notre projet de société axé sur la justice sociale et la solidarité. Pour y parvenir, nous devons mieux communiquer pour convaincre. Notre stratégie de communication revue doit faire émerger un discours franc et constructif plus convaincant que la com' formatée de nos adversaires.

*Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général de l'IRB-CGSP*

1. *Contre la pensée molle. Dictionnaire du prêt à penser* - Alaluf Matéo, Couleur Livres, 2014, 160 pages.

www.cgsp-acod-bru.be



Remise en question du droit de grève : un danger pour tous les autres droits fondamentaux

Une nouvelle contestation du droit de grève s'est singulièrement développée, critiquant sévèrement les syndicats, voire visant à pénaliser certains actes de grève. La question divise régulièrement les défenseurs de ce droit fondamental et ses opposants, souhaitant favoriser plutôt le droit au travail. La question ne se limite pourtant pas à un simple clivage pour/contre et recèle des enjeux démocratiques importants.

Ce 22 octobre, le Premier ministre a été interpellé à la Chambre suite aux incidents survenus durant les grèves successives de ces derniers jours. Le blocage des axes autoroutiers de la région liégeoise par des manifestants de la FGTB aurait retardé l'arrivée d'un chirurgien, entraînant le décès d'une patiente. Un homme est également décédé dans sa voiture dans le contexte de la grève. Alors qu'il convient de garder une certaine prudence sur les circonstances de ces décès et les éventuelles responsabilités qui en découlent, le Centre hospitalier chrétien de Liège (CHC) a choisi de déposer plainte contre X pour homicide involontaire dans le premier cas tout en ne souhaitant pas « faire de commentaire, ni participer à la médiatisation » de la deuxième affaire. Le centre a indiqué avoir déposé plainte pour « conscientiser par rapport aux débordements survenus au cours de la grève et non d'entamer un débat de fond sur le rôle et la manière dont les syndicats mènent leurs actions ».

C'est pourtant tout le contraire qui a lieu, ce débat faisant rage et étant alimenté par cette plainte. À présent, toute l'attention se focalise sur ces accidents tragiques sans qu'aucune preuve formelle n'ait été apportée jusqu'à présent d'un lien direct de cause à effet entre les décès constatés et l'action syndicale. Si l'on peut bien naturellement com-

prendre l'émotion suscitée, il ne faudrait pas que cela entraîne des changements législatifs importants sans une prise de recul pourtant indispensable.

Une récupération malsaine

Ces événements semblent en effet avoir servi de prétexte à certains pour remettre en question le droit de grève. Dans la foulée, des partis et des organisations patronales ont appelé le législateur à doter les syndicats de la personnalité juridique, dans l'objectif de permettre d'éventuelles poursuites pénales et civiles. C'est également la liberté de travailler qui est mise en avant pour tenter de justifier une interdiction des piquets de grève alors même que, selon la Constitution, le droit de travailler ne peut pas limiter le droit de grève ! Rappelons-le à celles et ceux qui

tendent de discréditer le mouvement syndical et de détruire ainsi un contre-pouvoir essentiel en démocratie.

Ce que le MR propose, ce n'est rien moins que le retour à l'article 310 du Code pénal abrogé en 1921 !

La proposition de loi MR visant à mieux défendre le droit au travail et la liberté de se rendre à son travail stipule : « *Si certains décident d'exercer leur droit de grève, d'autres peuvent décider librement d'exercer leur droit de travailler en temps de grève, chacun de ces droits devant être exercés dans les limites de l'autre* ». Ce que le MR propose, ce n'est rien moins que le retour à l'article 310 du Code pénal abrogé en 1921. Cet article prévoyait que les réunions d'ouvriers « *qui se tenaient à proximité des usines et autour des usines et portaient atteinte à la liberté de travail* » étaient interdites. Avec ce simple article, les ouvriers étaient conduits en prison pour avoir exercé leurs droits fondamentaux. La Ligue condamne cette volonté de criminaliser les mouvements sociaux et de revenir en arrière sur des conquêtes fondamentales du droit social.

Un droit au travail effectif

De plus, l'opposition maintes fois réchauffée entre le droit de grève et le droit au travail est non seulement simpliste, mais contribue à diviser la société et à dissuader les travailleurs de recourir à la solidarité collective par peur de perdre ses - précaires - acquis. Le droit au travail s'applique-t-il seulement à ceux qui ont (pour le moment) un travail ? Les 650 000 personnes qui, en Belgique, sont privées de travail, aimeraient probablement aussi que ce droit soit également mis en œuvre à leur égard. Et ceux qui risquent de perdre leur travail ne profiteront-ils jamais du droit de grève pour contester des décisions de licenciement et revendiquer de cette façon leur droit au travail ?

La LDH soutient le gouvernement dans son désir manifeste de mettre en œuvre le droit au travail, mais en rendant l'accès à l'emploi pour chacun réellement effectif plutôt qu'en limitant un autre droit fondamental et en proposant de réelles mesures pro-travail plutôt qu'anti-grève.

Droit de grève, droit fondamental et démocratique

Il serait dangereusement anti-démocratique de limiter un droit fondamental qui ne se borne pas à l'arrêt concerté de travail, mais fait partie intégrante d'un droit plus large à l'action collective, qui comprend le droit de grève mais également le droit d'utiliser des moyens d'action collective comme les piquets de grève. Il y a trois ans, le Comité européen des droits sociaux a rappelé à l'État belge que les interventions en référé sur requête unilatérale dans les conflits collectifs qui ont pour volonté de restreindre les piquets de grève violent l'article 6 de la Charte sociale européenne révisée et sont tout simplement illégales. Porter atteinte au droit de grève aura des conséquences néfastes sur tous les autres droits fondamentaux.

Article de la Ligue belge des Droits de l'Homme mis en ligne sur son site le 29 octobre 2015.



CCT 2015-2016 : un an de perdu ! Merci Charles

Le cahier revendicatif 2015-2016 a été déposé, en front commun constitué des trois organisations syndicales de Proximus à la Commission paritaire du 29 octobre dernier.

Les négociations proprement dites débiteront le 25 novembre 2015.

Vous pourriez vous étonner que ces négociations débutent presque avec un an de retard sur le calendrier social établi par FGTB et le reste des interlocuteurs sociaux. Cela résulte une fois de plus d'un cadeau de notre bien aimé gouvernement qui a modifié les règles anciennement en vigueur en rendant applicables le résultat des négociations de l'Accord interprofessionnel (AIP) aux Entreprises publiques autonomes. Les négociations de cet AIP ont non seulement duré un long moment au sein du « Groupe des 10 » mais, en finalité, n'ont pas débouché sur un consensus puisque **les propositions ont été rejetées par la seule FGTB tant les résultats obtenus avaient été jugés insuffisants.**

Le Gouvernement de droite a donc tranché et a limité fortement la marge d'augmentation salariale (0,8 %) au plus grand plaisir du patronat qui a vu, lui, ses cotisations diminuer de 32,25 % à 25 % soit près de **deux milliards d'euros** sans la moindre obligation de création d'emploi.

Ce Gouvernement a de plus rendu cette norme salariale contraignante avec interdiction faite aux entreprises de la dépasser sous le fallacieux prétexte que l'économie belge devait retrouver sa compétitivité par rapport à ses voisins et qu'il fallait dès lors mener une farouche politique d'austérité pour les années à venir !

Vous vous rendez compte alors que la marge de négociation de cette future CCT est dès lors fortement réduite. Néanmoins, après plusieurs réunions préparatoires les organisations syndicales ont élaboré un cahier revendicatif axé tant sur le pouvoir d'achat que sur la qualité de vie et du maintien d'un juste équilibre vie professionnelle et vie privée. Il comporte évidemment un chapitre dédié aux pensionnés.

Un compte rendu des différents aspects de ce cahier revendicatif vous sera proposé lors de la prochaine *Tribune*.

Nous espérons que Proximus,

- qui a renoué avec la croissance plus tôt que prévu,
- qui a maintenu à l'équilibre l'évolution des coûts salariaux,
- et qui a bénéficié des cadeaux du Gouvernement De Wever-Michel (saut d'index, diminution des charges...),

saura se montrer aussi généreuse avec ses employés qu'avec ses actionnaires !

La négociation nous l'apprendra très bientôt.

Michel Denys
Président

Quelques dossiers acceptés à la Commission paritaire du 29 octobre 2015

CUO_MST : Outsourcing – Mise à jour des annexes de l'accord-cadre outsourcing pour Customer Operations.

Ce dossier concerne une mise à jour des annexes existantes de l'accord-cadre relatif à l'outsourcing, exécutées au sein de l'organisation de Customer Operations.

Cette mise à jour est nécessaire en raison :

- des changements au sein de l'organisation (à savoir la création de Customer Operations, la scission de CCA, etc.) ;
- des accords relatifs à l'outsourcing, qui étaient limités dans le temps (p. ex. CCA Back Office, CCA Front Office, etc.).

Le dossier donne un aperçu de certaines reconfirmations de ratios existants. Dans la mesure du possible, il fournit une proposition de simplification ou de nouvelle structure mieux alignée sur l'organisation.

Dans certains domaines d'activité, une diminution des ratios actuels est proposée.

Le dossier explique par ailleurs les actions prises et prévues afin de pouvoir respecter les ratios (**recrutements, régularisation de collaborateurs temporaires**, etc.).

GHR_SHS : Drive for personal growth : nouveau PMP

Ce dossier a pour but de restaurer la confiance dans le processus de gestion de la performance en s'attaquant et en apportant une solution aux problèmes rencontrés ces dernières années avec le système d'évaluation.

Les propositions émises dans le dossier permettront d'aider tant les teams leaders que les collaborateurs à gérer de manière constructive le feed-back et l'évaluation.

Les directions de GHR et de chaque Business Unit donneront le support nécessaire à tous les coachs pour permettre le déroulement objectif du feed-back et des évaluations.

La situation du processus de gestion de la performance fera l'objet d'une discussion avec les organisations syndicales à la mi-2017, à l'issue de l'évaluation d'une période de référence complète. En fonction de ces discussions, le système sera adapté et/ou mis à jour le cas échéant.



Les changements les plus importants dans ce dossier sont :

- la séparation entre la mesure des prestations et le développement ;
- l'alignement des périodes d'évaluation ;
- la simplification des processus et des règles.

EBU_OPS_BSC : Transfert des activités du NCC de CBU vers EBU

La stratégie de Proximus à l'égard des moyennes entreprises (à savoir l'organisation EBU/ME) mise sur des points de contact fixes, à la fois pour les clients accountés et non accountés, et ce, tant pour les activités Sales que pour les activités de service.

Afin de réaliser cette stratégie, une transformation du National Call Center (appelé NCC) s'impose : celui-ci doit évoluer d'une organisation Sales et de service pour clients ME non accountés vers une organisation unique de service. À l'issue de cette transformation, le nouveau NCC ne s'intégrera plus dans la structure Sales actuelle de CBU. Dès lors, son intégration dans la structure de service existante du Business Support Center au sein d'EBU/OPS semble souhaitable.

Les NCC Phone Sales Agents pourront soit opter, par le biais d'une initiative spécifique, pour la poursuite de leur carrière Sales au sein de CBU (ils travailleront dans ce cas comme Phone Sales Agents chez CBU/SLS/FOS), soit postuler pour une fonction 2A03X003 (Senior Operator Helpdesk) chez EBU, avec Bruxelles comme résidence.

Réunion de conciliation du 22/10/2015

C'est maintenant l'heure du choix !

Ordre du jour : service de garde (suite et presque fin)

Remarque

Le projet d'arrêté royal prévoit en cas de mise en œuvre de la proposition A+ une économie pour l'institut de 50 % par rapport au système existant.

À cet égard, la Direction confirme cette économie, du fait qu'il n'y a plus dans le nouveau projet d'indemnité prévue pour la garde active et passive avant le 1er rappel.

C'est donc un gain, hors journée de compensation.

Aujourd'hui, on a environ 50 rappels/an.

En accord avec la police, on ne prend plus en charge les gardes dangereuses, et à terme, l'ensemble des prestations encore fournies pour la police, seront rétrocédées et ne seront plus considérées comme tâches primaires de l'IBPT.

En complément du système de service de garde, comme on modifie l'arrêté royal de 2013, cela aura aussi un impact sur l'ensemble de la régle-

mentation concernant les heures supplémentaires.

La position finale à prendre concernant l'avenir du service de garde doit tenir compte des éléments suivants :

1. Suite à l'enquête de 2014 et le peu de volontaires pour assurer un service de garde, il est octroyé un jour supplémentaire de compensation en attendant des ouvertures et des solutions.
2. Ce système transitoire officieux est prévu jusque maximum le 1^{er} janvier 2016.
3. Le projet A+, défendu par la seule CSC supprime l'indemnité de garde active et passive, mais offre une compensation en termes de récupération.
Dans cette proposition, on ne parle plus de service de garde organisé, mais plutôt de rappel en service suivant la bonne volonté des agents.
Il n'y a aucune garantie que ce système soit accepté par le ministre en charge de l'IBPT.
4. Le projet B, est l'application au 1^{er} janvier de l'arrêté royal du 11 février 2013.

Ce projet garantit l'allocation forfaitaire en cas de garde active et passive.

Ce projet ne garantit plus la récupération octroyée à titres officieux et transitoire.

5. Même si c'est le système A+ qui est proposé par les organisations syndicales, et tenant compte du fait qu'il faut environ 6 mois pour la mise en application d'un nouvel arrêté royal, de toute façon, à partir du 1er janvier, c'est la proposition B (arrêté Bogart) qui sera d'application.
6. Avec ces propositions, c'est aussi la réputation de l'IBPT qui est en jeu et sa capacité d'assumer en tout temps, un service de garde de qualité.

Le Comité syndical de l'IBPT prendra position définitivement le 17 novembre 2015.

*Éric Halloin
Le 27/10/2015*



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

Réunion entre le CEO et les Organisations syndicales représentatives en date du 26/10/2015

Le DGO nouveau est arrivé !



1. Nouveau DGO/ATS

Peggy Devestel devient la nouvelle directrice de DGO/ATS.

Nouveau département projets.

HR est rattaché au CEO (ça vous rappelle quelque chose ?).

2. Superviseurs à EBBR

Selon le CEO, la fonction d'expert peut se combiner avec la fonction de superviseur.

Pour le 1er février, 2,2 ETP (Équivalent temps plein) en fonction.

Pour le 1er mai, on arriverait à 2,95 ETP.

Comme il manque pas mal d'experts et que les actuels, on veut au maximum les utiliser comme expert, le CEO propose d'élargir et de chercher dans les chefs contrôleurs comme déjà fait avant (les plus jeunes si pas assez de candidats).

En débaucher par exemple deux pour avoir un nombre suffisant de superviseurs à former.

Suite à la lettre de la BSA, le CEO prévoit 28 jours de formation pour la fonction de superviseur (voir accord CANAC 2 social).

Si on prend des chefs contrôleurs de CANAC, le CEO est disposé de combler aussi les places à CANAC.

Cette proposition se veut transitoire sans préjudice des négociations qui auront lieu sur ce sujet (carrière des contrôleurs).

C'est donc une volonté de l'entreprise d'avoir une solution rapide en court-circuitant la formation pratique prévue.

Je n'ai pas entendu de réponse à la question posée de savoir si dans ces conditions, le superviseur pourra prendre le « micro et donner des positions ».

Pour la CGSP, à la proposition de prendre des contrôleurs de la tour (non contrôleurs en chef) pour effectuer la fonction de superviseur, le CEO a déclaré qu'il ne s'occupait pas des luttes intestines entre contrôleurs.

En conclusion

Le CEO propose de se mettre autour de la table avec les agents concernés pour la formation de 28 jours et d'examiner et parcourir les syllabus y afférant.

3. Plan global DGO/ATS

- Méthode

À la fin d'une série de réunions, arriver à un plan global et surtout qui est soutenu par la majorité des 2/3 des parties autour de la table.

- Aujourd'hui, énoncé de quelques grandes lignes sans prise de position.

- Ensuite, construire la base des concepts que l'on veut mettre en œuvre.

- Ne pas aller trop en détail sur les mesures à implémenter.

- Remarque : dans ce jeu de dupe, l'ACV et le SLFP ont accepté de travailler ainsi.

- À la demande de la CGSP d'obtenir de la documentation afin de pouvoir préparer au mieux les réunions, il fut répondu par le CEO que ce n'était pas spécialement prévu et qu'il préférerait des réunions « interactives ».

- Donc, ce seront les contrôleurs qui construiront en partenariat avec la direction de l'entreprise, et sous la vigilance, la complicité, la modération, l'enthousiasme, la sérénité... (biffer les mentions inutiles) des organisations syndicales, les mesures à prendre concernant les conditions de travail dans le cadre du plan de performance RP2, basé surtout sur la gestion des coûts et la possibilité de mise en concurrence des 5 tours régionales.

- L'augmentation de productivité des ATCOS demandée pour 2019 par le FABEC, servira de contexte aux limitations, aux restrictions à apporter à la structure de DGO/ATS.

- Les points que veut discuter en priorité le CEO sont :
 - L'horaire.
 - L'aspect opérationnel.
 - La carrière.
 - Le plan de besoin en personnel.
 - Le people, Management.
 - L'avantage non-récurrent.

L'ACV/TRANSCOM veut discuter exactement des mêmes sujets.



4. L'avantage non-récurrent

Le CEO déclare qu'en ce qui concerne le Conseil d'administration, il devient difficile de trouver des critères fixés à l'avance vis-à-vis de la loi qui encadre les avantages non-récurrents.

La CSC explique que ce projet reste pour l'instant indigeste car il semble trop lié à l'évaluation individuelle des personnels.

La CSC souhaite en revenir au système des maladies avec la même période de référence qu'initialement prévue.

Ensuite, pour l'année prochaine s'y prendre assez tôt pour le la suite à donner à cet avantage.

La CGSP rappelle son courrier envoyé la semaine passée (voir ci-dessous).

Connecter nos collaborateurs à la stratégie Introduction à l'avantage non récurrent 2016

Remarques de la CGSP sur ce dossier (le 19/10/2015)

A. Contexte des avantages non-récurrents à Belgocontrol

Suite à l'accord collectif concernant le cahier de revendications 2009-2010, il est décidé d'introduire via l'article 19 de cette convention un système d'avantage non-récurrent.

Cet octroi est la conséquence d'un accord entre les partenaires sociaux dans les limites d'une enveloppe budgétaire de 1,5 % pour 2009 et 1,5 % pour 2010 (point unique du procès-verbal de la Commission paritaire du 29 décembre 2008).

Depuis ce premier accord, les avantages non-récurrents ont été octroyés avec des objectifs divers à atteindre (absence maladie, ISO 9001 : 2008, formation d'une culture selon « *street skills model* »), et maintenant, votre proposition de « *connecter nos collaborateurs à la stratégie* ».

B. L'application de la loi du 24/07/2008 portant des dispositions diverses

À la section 1re – Mécanisme général, article 162, il est indiqué : « ...les avantages non récurrents liés aux résultats ne peuvent remplacer ou convertir des rémunérations, primes, avantages en nature ou généralement quelconques ou des compléments à tout ce qui précède, prévus dans des conventions individuelles ou collectives, qu'ils soient assujettis ou non aux cotisations de sécurité sociale ».

Pour la CGSP, quid de l'application de la CCT 2008-2009 et l'objectif poursuivi par le législateur concernant les avantages non-récurrents ?

N'y a-t-il pas collusion d'intérêt entre les deux objectifs proposés ?

C. Le plan d'octroi 2015

L'année passée, les Organisations syndicales ont déjà fait preuve de beaucoup de créativité pour accepter ce plan.

Mais déjà, s'élevaient des réclamations quant à la somme proposée, au moment du paiement et à l'objectif poursuivi.

D. L'avantage non récurrent 2016

Comme Entreprise publique autonome, Belgocontrol a le droit et le choix de mettre en place la stratégie qui lui convient pour son personnel.

En se servant du système d'avantage non-récurrent pour y parvenir, c'est de facto impliquer les Organisations syndicales à adhérer à cette nouvelle culture.

La CGSP estime que cette approche est incorrecte et ne répond absolument pas à l'objectif signé lors de la convention collective 2008/2009.

De plus, la CGSP ne peut que s'inquiéter du parallélisme entre le contenu de vos « check-in » et l'impact sur le système d'évaluation individuelle propre à Belgocontrol.

Enfin, faut-il rappeler que pour 2016, la somme exonérée d'impôt se lève à 2 782 euros.

On est loin du compte à Belgocontrol, sans oublier les discriminations entre certaines catégories de travailleurs.

E. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la CGSP demande :

- des explications complémentaires aux questions soulevées ci-dessus ;
- une application correcte de la CCT 2009/2010 ;
- un avantage non récurrent en phase avec les principes énoncés par la loi du 24/07/2008 portant des dispositions diverses ;
- une mise à jour des sommes proposées qui soit identique pour toutes les catégories de personnel et correspondant à

l'augmentation au 1^{er} janvier 2016 du plafond annuel pour les avantages non récurrents liés aux résultats.

5. L'âge des nouveaux contrôleurs recrutés

En fonction des nouvelles dispositions en matière de pension, le CEO souhaite limiter l'âge maximum pour postuler comme contrôleur aérien en comparaison de ce qui fait par exemple à Eurocontrol.

Pour l'instant, la législation belge ne le permet pas. Par création d'un nouvel arrêté royal, on porterait la limite à 25 ans.

La CSC et le SLFP ont marqués leur accord.

La CGSP a indiqué qu'elle informerait son service juridique sur ce sujet.

6. Les prochaines réunions

Prochaine réunion prévue le 12 novembre toute la journée.

Le CEO veut terminer la majorité des points à l'agenda pour la fin d'année 2015.

Éric Halloin
Secrétaire fédéral CGSP-ACOD
Télécom Aviation
Le 27/10/2015

À LIRE



Bureaucratie

« Toute réforme pour réduire l'ingérence de l'État aura pour effet ultime d'accroître le nombre de réglementations et le volume total de paperasse ». Après le succès de *Dette* : 5 000 ans d'histoire, David Graeber revient avec un texte passionnant et à rebours des idées reçues sur l'emprise de la bureaucratie dans nos sociétés contemporaines. Comment en sommes-nous arrivés, dans une société dite libérale, à passer une grande partie de notre temps à remplir de plus en plus de formulaires ? Et à quel point nos vies sont-elles gâchées par toute cette paperasserie sans fin ? Pour répondre à ces questions, l'auteur s'intéresse à l'histoire de notre rapport singulier à la bureaucratie et révèle comment elle façonne nos vies à tel point que nous n'en avons même plus conscience. L'inanité de cette paperasse est-elle symptomatique de la violence étatique ? Ou ne serait-elle pas plutôt un instrument du capitalisme, financier notamment, qui exercerait son contrôle à travers elle pour asseoir son pouvoir.

David Graeber est docteur en anthropologie, économiste et professeur à la London University.

David Graeber, *Bureaucratie*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, octobre 2015, 300 p., 22 €.



Qu'as-tu appris ?

Plus que jamais, l'enseignement est l'objet de débats acharnés. D'un côté, les nostalgiques de l'École de Bon Papa, pour qui toute réforme s'apparente à une trahison, toute démocratisation à un « nivellement par le bas ». En face, ceux qui estiment, parfois bien imprudemment, que l'école doit s'adapter à une société en évolution rapide ; ils veulent abandonner la « forme scolaire » classique, avec ses programmes de savoirs disciplinaires structurés, au profit d'un enseignement plus informel et plus individualisé, centré sur l'exercice des « compétences » et de la flexibilité. Entre ces deux camps, il y a les champions du réalisme et du consensus, les troupes de choc des cabinets ministériels, ceux qui promettent la révolution dans la continuité, le grand chambardement sans rien changer, l'École de l'excellence qui fera plaisir à tout le monde.

Mais une question essentielle reste systématiquement en dehors du débat : à quoi sert l'École ? Nul ne l'aborde, parce que tous considèrent la réponse comme évidente : nous envoyons les enfants à l'école afin qu'ils s'intègrent le mieux possible dans notre société ou, pour le dire autrement, afin que cette société fonctionne le mieux possible.

Les auteurs de cet ouvrage estiment qu'il faut prendre l'exact contre-pied de cette apparente évidence. La société actuelle nous entraîne tout droit vers des catastrophes sociales, environnementales, climatiques, économiques, culturelles et guerrières. L'éducation ne devrait donc pas viser à préserver cette société mais armer les jeunes pour la changer.

Les trois auteurs sont membres de l'Aped, l'Appel pour une école démocratique.

Nico Hirtt, Jean-Pierre Kerckhofs et Philippe Schmetz, *Qu'as-tu appris à l'école ? Essai sur les conditions éducatives d'une citoyenneté critique*, Éd. Aden, Bruxelles, octobre 2015, 223 p., 16 €.

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Face à la terreur : plus que jamais la solidarité
- 4 / Fedasil • Le droit d'asile est-il aliéné ?
- 6 / International • Congrès de la CUT Brésil : principaux défis pour les services publics
- 7 / Le mot qui pue • Le storytelling
- 8 / IRB • Mieux communiquer pour nous faire comprendre de tous
- 9 / Droit de grève • Remise en question du droit de grève : un danger pour tous les autres droits fondamentaux

SOMMAIRE

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 10 / Édito • CCT 2015-2016 : un an de perdu !
Merci Charles

Proximus

- 11 / Quelques dossiers acceptés à la Commission paritaire du 29 octobre 2015

IBPT

- 12 / Réunion de conciliation du 22/10/2015

Belgocontrol

- 13 / Réunion entre le CEO et les Organisations syndicales représentatives en date du 26/10/2015

- 15 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11